

Département de la DORDOGNE

BUSSEROLLES CARTE COMMUNALE RÉVISION N°1

Document graphique :
Zonage
PLANCHE NORD OUEST 1/3

APPROBATION	MISE EN RÉVISION	APPROBATION DE LA RÉVISION
02/2009	24/09/2010	03/10/2014
		ARRÊTÉ PREFECTORAL

APPROBATION

UrbAm - Urbanistes OPOU
24,26 rue de Marzac
33000 CAVIGNAC
Tél : 05 57 18 48 13
Fax : 05 57 18 48 14
www.urbanistes-opou.fr

L'aménageur
Georges CHATENAUD
Généraliste Architecte Foncier
Bâtiments, BPO
20000 NANTON
Tél : 05 57 18 48 13
Fax : 05 57 18 48 14
www.chataud-georges.fr

Echelle 1/5000

Date: 09/10/2014

LEGENDE

U	Zone U dite constructible	Secteur où les constructions sont autorisées (art. R. 124-3)
UA	Zone UA dite constructible pour les activités	Secteur réservé à l'implantation d'activités rotatives ou qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées (art. R. 124-3)
UAV	Zone UAV dite constructible pour les activités	Secteur réservé à l'implantation d'activités de valorisation des déchets
N	Zone N dite non constructible	Secteur où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exclusion agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (art. R. 124-3)

Données cadastrales

Bât mis à jour par le bureau d'étude d'après les données du Geoport 2009

